

10^{ème} CONCOURS "STARLIGHT DE LA DANSE" CONCOURS 2020

REGLEMENT

Le concours est ouvert à toutes les écoles de danse et associations sur invitation.

- Classique, Jazz, Contemporain et Danses Urbaines
dimanche 15 mars 2020.
- "ACROPOLIS" Salle Appolon : 1 Esplanade Kennedy 06364 NICE

Nous vous recommandons de lire attentivement l'intégralité des articles contenus dans ce règlement, chaque article a son importance.

SOMMAIRE :

- Article 1 : OBLIGATION
- Article 2 : PRESENTATION
- Article 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION
- Article 4 : MODALITES D'INSCRIPTION
- Article 5 : MUSIQUES ET FICHES TECHNIQUES
- Article 6 : DEROULEMENT
- Article 7 : DECORS, ACCESSOIRES & COSTUMES
- Article 8 : JURY
- Article 9 : NOTATION
- Article 10 : RECOMPENSES
- Article 11 : RESPONSABILITE
- Article 12 : PRISE DE VUES
- Article 13 : REGLEMENT, RESPECT
- Article 14 : INFORMATION BILLETTERIE, BUVETTE, SCENE

ORGANISE PAR

ASBTP Danse STARLIGHT DANCE CENTER
78 Boulevard Pape Jean XXIII
06300 NICE

Tel: 04.93.26.49.32 Email: nice@starlightdancecenter.fr

Article 1 : OBLIGATION

La participation au concours STARLIGHT implique l'acceptation sans condition du présent règlement qui sera envoyé aux associations et écoles invitées. Un coupon d'acceptation se trouve à la fin de ce règlement, il devra être retourné au moment de l'inscription, visé par le président des écoles ou associations, complété de la mention « LU ET APPROUVE »

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous joindre au 04.93.26.49.32 ou par email nice@starlightdancecenter.fr. Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 17h à 20h.

Article 2 : PRESENTATION

Le concours de Danse Classique, jazz, contemporaine et Danses Urbaines est organisée par l'association "**ASBTP DANSE Starlight Dance Center**".

Il a pour but de favoriser les rencontres entre les danseurs de toutes nationalités et les différentes écoles. Au-delà du palmarès, se confronter aux autres doit être pour tous un enrichissement. Bien sûr, un concours est une compétition, et qui dit compétition dit classement, mais aussi le bonheur de vivre sa passion, et surtout la possibilité pour tous de progresser et d'évoluer au contact des autres.

Article 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'ensemble des groupes est classé selon les catégories ci-dessous.

Les organisateurs se réservent le droit de regrouper les catégories s'il n'y a pas assez de participants dans une catégorie.

Catégorie Classique: Solo, Duos, Groupes.

- Enfants : 6/11ans
- Ados Jeunes adultes : 12/17ans
- Adultes : + de 18 ans sans limite d'âge

Catégorie Jazz: Solo, Duos, Groupes.

- Enfants : 6/11ans
- Ados Jeunes adultes : 12/17ans
- Adultes : + de 18 ans sans limite d'âge

Catégorie Danses urbaines : Solo, Duos, Groupes.

- Enfants : 6/11ans
- Ados Jeunes adultes : 12ans /17ans
- Adultes : + de 18ans sans limite d'âge

Catégorie Contemporain : Solo, Duos, Groupes.

- Enfants : 6/11 ans
- Ados Jeunes adultes : 12ans /17ans
- Adultes + de 18ans sans limite d'âge

Règle générale:

Pour pouvoir être inscrits, les enfants devront obligatoirement avoir passé l'âge de 6 ans à la date du concours, aucune dérogation ne sera acceptée.

En ados jeunes adultes et adultes, des dispenses d'âge peuvent être accordées sur demande.

En aucun cas un professeur ou chorégraphe et l'accompagnateur ne pourra participer au concours comme danseur au sein de son groupe.

-Un candidat peut participer qu'une seule fois dans chaque type de danse.

Article 4 : MODALITES D'INSCRIPTION

Chaque école ou association ne peut présenter qu'un seul groupe par catégorie.

Les groupes sont composés au minimum de quatre danseurs.

L'inscription sera validée à la réception des documents suivants:

- Bulletin d'inscription signé,
- la photocopie de la carte d'identité du responsable du groupe.
- la photocopie de la carte d'identité **pour chaque participant du groupe**
- Le coupon réponse du règlement signé et approuvé.
- Le droit d'inscription est de 10€ par participant et par catégories.

Vous devez nous faire parvenir le dossier complet accompagné du règlement intégral, (un chèque global regroupant uniquement les droits d'inscriptions à l'ordre de, ASBTP Danse) par courrier ou venir le déposer au secrétariat à l'adresse suivante :

**ASBTP Danse
STARLIGHT DANCE CENTER
78 Boulevard pape jean XIII
06300 NICE**

IMPORTANT :

Ne pas mélanger sur le chèque, les droits d'inscriptions et les places de spectacle, paiements séparés obligatoires.

En aucun cas les frais d'inscription ne seront remboursés.

Après réception et analyse de votre dossier, nous vous informerons de la **validation ou non de votre inscription**. Si votre dossier est incomplet, celui-ci est mis en liste d'attente jusqu'à ce qu'il soit complet et validé.

Dans le cas où le nombre de groupes maximum serait atteint avant la date de clôture des inscriptions, les dossiers en liste d'attente ne pourront être acceptés.

Les dossiers sont traités par ordre d'arrivée, pour les courriers, le cachet de la poste faisant foi.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : SAMEDI 15 FEVRIER 2020.

Au-delà de cette date, aucun dossier ne sera accepté.

Article 5 : MUSIQUES & FICHES TECHNIQUES

Les enregistrements musicaux devront être faits en MP3 ou Wave et de bonne qualité.

Prévoir **une piste par chorégraphie** transmis par WE transfert ou autre. Fournir pour chaque musique le nom de l'école, la catégorie, le titre du Ballet.

Le titre du ballet est important en fonction de l'écriture chorégraphique. (Il est obligatoire et nécessaire pour la fabrication des programmes et la présentation du concours).

Utiliser le Questionnaire Choix Multiple fourni avec le règlement pour les fiches techniques, pas de papier libre, une fiche par chorégraphie. L'éclairage n'est pas pris en compte par le Jury. (Critères de notations voir article 9).

**DATE LIMITE DE DEPOT DES ENREGISTREMENTS ET FICHE TECHNIQUES :
SAMEDI 15 FEVRIER 2020**

Le jour du concours, il est recommandé d'être en possession d'un double de son support musical.

Article 6 : DEROULEMENT

Répétitions:

Horaires à confirmer.

Les **répétitions** se font avec ou sans musique, **3 minutes** pour les Solo et Duo et **5 minutes** pour les groupes.

Pendant les répétitions : l'accès à la salle est interdit au public.

Concours:

L'ordre de passage est défini par tirage au sort, il pourra être modifié pour une même école afin d'éviter les passages trop rapprochés (changements rapides). Il sera affiché le jour même dans les loges.

Pendant le concours l'accès à la salle est interdit aux danseurs.

Seuls les professeurs ou accompagnateurs munis d'un badge auront accès aux coulisses et à la scène. Le badge ne sert pas de billet d'entrée et ne donne pas droit à une place assise dans le public.

Le rôle de l'accompagnateur est de surveiller et d'encadrer les enfants.

La durée des chorégraphies ne doit pas dépasser **2 minutes** pour les solos et duos et **4 minutes** pour les groupes. Tout dépassement entraînera systématiquement des points de pénalités, la décision est laissée à l'appréciation du jury.

Article 7 : DECORS, ACCESSOIRES ET COSTUMES

Décors & accessoires:

Les décors sont interdits, seront acceptés, les chaises utilisées dans les chorégraphies et les petits accessoires (Voir définitions), ils devront être mis en place et débarrassés par les danseurs eux-mêmes.

Sont interdits également tous appareils nécessitant un raccordement électrique.

Afin de garantir la sécurité des danseurs il est interdit de répandre des paillettes, des pétales ou autres petits artifices sur scène, pas de talc ni colophane.

Costumes:

Participants, filles et garçons, une tenue correcte est exigée, **attention aux signes distinctifs. (Voir article 8).**

Définitions:

Décors, ensembles des éléments employés pour décorer, éléments qui servent à représenter un lieu. **Accessoires**, éléments qui participent à une tenue vestimentaire, mais non indispensable.

Article 8 : JURY

Le jury sera composé de professionnels de la danse.

Le jury applique le règlement approuvé par le comité d'organisation.

Les décisions du jury concernant les notes sont souveraines et sans appel.

Les totaux sont calculés par ordinateur et contrôlés par le Jury.

Afin de respecter l'anonymat des écoles, la provenance de celle-ci ne sera pas annoncée au jury. Seuls seront annoncés, la catégorie, le N° de passage, le titre du ballet.

Tout signes distinctifs sur les costumes ou incorporés aux morceaux musicaux pouvant dévoiler l'identité du groupe sera synonyme de déclassement.

Article 9 : NOTATION

Les critères de notation:

Mise en scène, technique, originalité de la chorégraphie, présence dans l'espace, présence émotionnelle, harmonie du groupe, synchronisation du groupe, choix musical, costumes.

Sont regroupés en quatre notes sur 10:

- Interprétation,
- technique des interprètes,
- développement chorégraphique,
- musique/costume.

L'éclairage n'est pas noté.

Article 10 : RECOMPENSES

Dans chaque catégorie, seront décernés : Un 1^e, 2^{ème} et un 3^{ème} prix au responsable du groupe, selon le nombre de groupes participants.

Le prix coup de cœur **Starlight de la Danse**.

(Décerné par le jury, celui-ci choisira la "chorégraphie coup de cœur" parmi toutes les catégories confondues.)

Un prix spécial, encouragements du Jury.

Pour prétendre à un prix les chorégraphies devront obtenir au minimum la moyenne de 14/20.

Si la note minimum n'est pas atteinte le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix.

La remise des prix aura lieu le soir du concours en fin de spectacle.

Article 11 : RESPONSABILITE

La responsabilité de l'association organisatrice ne pourra être engagée pour tout préjudice moral, corporel ou matériel, causé à toute personne ou subi par elle, y compris candidats et accompagnateurs tant au cours des épreuves qu'au cours des déplacements occasionnés par la rencontre.

Les candidats doivent être couverts par leur responsabilité civile.

Le non respect du règlement ou tous agissements inconvenants, entraîneront le déclassement voire l'exclusion du groupe ou de l'école mis en cause.

Article 12 : PRISE DE VUES

Les prises de vue et photos avec flash sont interdites.

Des professionnels seront présents, le concours sera filmée par nos soins, le DVD restera la propriété de l'organisateur, vous pourrez cependant vous le procurer.

Les danseurs n'ont aucun droit sur les prises de vues vidéo et photos ou autres effectuées durant le concours.

Les prises de vues pourront être diffusées à des fins publicitaires (Internet ou autre) pour promouvoir la manifestation ou l'association organisatrice.

Article 13 : REGLEMENT, RESPECT

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement, toute modification éventuelle fera l'objet d'une note d'information.

Ce document n'est pas contractuel.

Le concours **STARLIGHT** est une manifestation dont le but est avant tout de distraire les participants ainsi que les spectateurs, il est important que le silence et la discrétion soient respectés pendant la manifestation, ceci dans le souci du respect mutuel dû aux groupes pendant leur prestation.

Article 14 : INFORMATIONS

BILLETERIE

Le prix des places Adultes est fixé à: 25 €

Le prix des places Enfants de moins de 12 ans est fixé à: 15 €

Pour les enfants de moins de 3 ans, l'entrée est gratuite mais pas de place assise, placement sur les genoux des parents.

Possibilité de réserver des places, pour cela, veuillez nous faire parvenir le nombre de places désirées accompagné du règlement correspondant lors de l'envoi de votre dossier. Les places vous attendront à l'accueil le jour même.

Si vous désirez les retirer à l'avance, vous pouvez le faire directement à l'école **STARLIGHT DANCE CENTER** contre paiement.

Les places enfants moins de 12ans seront vendues uniquement le jour même, l'accès à l'auditorium ne pourra se faire seulement accompagné d'un adulte.

Les places restantes seront en vente libre le jour du concours.

BUVETTE

Nous ne maitrisons pas la gestion de la buvette, celle-ci est mise en place par L'auditorium Acropolis.

SCENE

Dimensions : 634 m2

Largeur : 36m en fond de scène

26m en avant scène

Prof : 17.60 m

COUPON REPONSE à découper et à retourner avec le dossier d'inscription

Avant le lundi 15 février 2020

Je soussigné (e) M^r ou M^{me} , président (e) de l'association,
club ou école (nom)

.....de (ville).....

Certifie avoir **lu en intégralité** le règlement du concours Starlight de la Danse 2020.

DATE et SIGNATURE + (Tampon si possible) précédé de la mention « lu et approuvé »

FICHE TECHNIQUE (A photocopier)
1 Fiche par ballet.

N° PISTE :

TITRE DU BALLE :

DUREE :

GROUPE :

ECOLE :

PROFESSEUR :

Nbre d'ELEVES :

COSTUMES :

AMBIANCES :

Chaude

Froide

Gai

Triste

Autres

ENTREE :

Placement dans le Noir

Placement en Musique

DEBUT :

Lumière en 1er Musique après

Musique en 1er Lumière après

Lumière + Musique en même temps

LUMIERES (Couleurs) :

.....

FIN :

Pose Finale

Sortie en Musique

SORTIE :

Noir

Salut

UNE FICHE PAR GROUPE (écrire lisiblement)

BULLETIN D'INSCRIPTION CONCOURS STARLIGHT DE LA DANSE 2020

CATEGORIE :

NOM de l'école ou de l'association:

.....

Nom et Prénom du responsable du groupe :

Adresse du responsable du groupe :

.....

.....

Téléphone :

	Noms des danseurs	Prénoms des danseurs	Date de naissance des danseurs
1	.	.	.
2	.	.	.
3	.	.	.
4	.	.	.
5	.	.	.
6	.	.	.
7	.	.	.
8	.	.	.
9	.	.	.
10	.	.	.
11	.	.	.
12	.	.	.
13	.	.	.
14	.	.	.
15	.	.	.
16	.	.	.
17	.	.	.
18	.	.	.
19	.	.	.
20	.	.	.

RENSEIGNEMENTS POUR LA DECLARATION A LA SACEM

NOM de l'école ou de l'association:

	Titre de l'œuvre originale + Titre du ballet (*)	Compositeur	Durée
1	.	.	.
2	.	.	.
3	.	.	.
4	.	.	.
5	.	.	.
6	.	.	.
7	.	.	.

(*) le titre du ballet est important en fonction de l'écriture chorégraphique. Il est obligatoire et nécessaire pour la fabrication des programmes et la présentation du concours.